



Établissement public de coopération environnementale  
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

## Conseil d'Administration du 25 juin 2025

### **Membres présents (titulaires et suppléants) :**

Stéphane WOYNAROSKI ; Anne-Laure BORDERELLE ; Jean RAYMOND ; Matthieu SUSANNE ; Gilles DEMERSEMAN ; Patrice NOTHEIGHM ; Romain GAMELON ; Frédéric SERGENT ; Patrice DUSSOUILLEZ, Benoît FABBRI ; Marie-Astrid LOMBARD ; Mathieu DELCAMP ; Sandra DECROUX ; Fabienne BRAUCHLI ; Franck GROSSIORD

### **Membres ayant donné pouvoir (titulaires et suppléants) :**

Pierre-Henry PAGNIER (à Stéphane WOYNAROSKI) ; Claire MARUEJOLS (à Anne-Laure BORDERELLE) ; Sylvain MATTHIEU (à Gilles DEMERSEMAN) ; François GILLET (à Sandra DECROUX), Hadrien MAURIAC (à Benoît FABBRI)

### **Membres, titulaires et suppléants, absents excusés**

Richard ALEXANDRE, Rémi BASTILLE, Jean-François BOQUET, Catherine CARLE-VIGUIER, Jean-Luc CUENOT, Régis DESBROSSES, Quentin DOYENNEL, Véronique GENEVEY, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Véronique LAVILLE, François LAVRUT, Romain MAILLARD, Claire MALLARD, Gérard MARION, Claire MARUEJOLS, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Paul MOURIER, Christophe NORMIER, Patrice NOTTEGHEIM, Claire NICOLAS, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Bernard TREDANT, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

### **Modalités techniques de la séance**

Réunion tenue en visioconférence, de 14h00 à 15h00

### **Secrétaire de séance**

Jean RAYMOND

### **Quorum**

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Nombre de pouvoirs donnés : 5

Nombre total de votants : 20

**Quorum atteint : 20 votants**

**Ordre du jour :**

- Présentation de l'ensemble des candidatures et de celles sélectionnées pour un entretien avec le jury
- Validation de la liste des candidat.e.s retenu.e.s par les représentant.e.s des personnes publiques membres du Conseil d'administration
- Questions diverses

**Ouverture**

Le président ouvre la séance et annonce que le quorum est atteint avec 20 membres votants dont 5 procurations. Il présente des excuses pour les comptes-rendus en attente et précise qu'ils seront présentés à la réunion de rentrée excepté celui de ce jour qui est important pour le processus de recrutement et qui sera donc validé lors du prochain CA.

Le Président rappelle dans un premier temps l'article 1431-5 du code général des collectivités territoriales : *le directeur de l'établissement public de coopération culturelle ou environnementale est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques, environnementales ou scientifiques.*

Il poursuit par un rappel du calendrier du processus de recrutement du directeur présenté au Conseil d'administration d'avril (encadré ci-dessous) :

**Recrutement suivant une procédure adaptée à un EPCE :**

- ✓ Lancement de la procédure ce jour avec présentation de la démarche et sur la base d'un cahier des charges
- ✓ Publication de la fiche de poste (1 à 2 mois)
- ✓ Sélection des candidatures sur la base des CV et lettres de motivation présentant les premières orientations environnementales et suivant le profil recherché. Présentation au CA. Discussion (critères / membres)
- ✓ Établissement d'un commun accord par personnes publiques représentées au CA d'une liste de candidats pour entretien oral.
- ✓ Audition des candidats sélectionnés devant un jury de membres issus du CA sur la base d'un projet environnemental. – 28 juillet 2025
- ✓ Présentation des résultats du jury devant les membres du CA pour information et examen – 29 juillet 2025
- ✓ Proposition d'une liste de candidats hiérarchisée susceptibles d'être nommés par adoption à la majorité des 2/3 des membres du CA – 29 juillet 2025
- ✓ Nomination du directeur (trice) par le Président parmi la liste proposée par le CA.

Il est rappelé que :

- 1) lors du CA du mois d'avril, des échanges ont eu lieu sur la fiche de poste et le cahier des charges.
- 2) le poste a été ouvert pendant plus d'un mois
- 3) la sélection des candidatures reçues a été réalisée sur la base des Curriculum Vitae et des lettres de motivation par le jury constitué de Romain GAMELON, Hadrien MAURIAC, Jean RAYMOND, Véronique GENEVEY, Président et Vice-présidente du CA de l'ARB BFC. Ce jury a été constitué lors du CA précédent.
- 4) la liste des candidates et candidats proposée par le jury pour un entretien est présentée ce jour pour un échange avec les administratrices et administrateurs et une validation par les représentant.e.s des personnes publiques.
- 5) Les entretiens sont prévus le 28 juillet sur la journée.

Il est prévu de convoquer (en visio) un CA le 30 juillet matin pour valider le classement des candidates et candidats retenus pour le poste de directeur.

Lors du dernier CA, 13 candidatures ont été annoncées. Mme WANTZ a fait part au président du retrait de sa candidature. 12 candidatures ont donc été analysées. :

- **M. DELANNAY, PN Guadeloupe. Retenu.**
- M. OBSTETAR, COSYLVAL – Forêts d'ici. Non retenu
- M. RIEGER – DRAAF AURA. Non retenu
- M. CACHEUR – gardiennage. Non retenu.
- **Mme POJER, DREAL BFC. Retenue.**
- **M. GUVENATAM, Région BFC. Retenu.**
- **M. GEORGES – PNR Morvan. Retenu.**
- **M. GAUDIN– Ville de Chalon-sur-Saône et agglomération Grand Chalon. Retenu.**
- M. GBADAMASSI. Non retenu.
- **M. LELIEVRE Ville de Besançon. Retenu.**
- M. CHAMPY, groupement de coopérative sanitaire. Non retenu.
- Mme DORBANI, SNCF réseau. Non retenue.

Le Président fait part du consensus des membres du jury sur cette sélection.

Matthieu DELCAMP demande si chacun des 6 candidats peut être retenu sur le poste. Il est indiqué que chacun peut effectivement être nommé au vu des éléments à disposition. Le classement s'est fait après lectures des CV et lettres de motivation. Il sera repris après analyses des Plans Pluriannuels d'Orientations Environnementales (PPOE) que les candidat.e.s vont rédiger et des entretiens qui vont suivre. Il convient donc de noter que l'ordre de classement réalisé à ce jour sera repris.

Pour validation par les personnes publiques associées, un appel individuel est effectué :

OFB : pour (2 voix) / ONF : pour (1 voix) / PNF : pour (1 voix) / Ville Besançon : pour (1 voix) / Etat : pour (2 voix) / Région BFC : pour (2 voix).

**Le liste des candidates et candidats retenus pour un entretien est donc validée à l'unanimité par les représentant.e.s des personnes publiques membres du CA.**

Il est proposé aux membres du CA de transmettre aux candidates et candidats une partie des éléments du diagnostic réalisé par le cabinet APEKSA. Ces éléments seront « anonymés » pour préserver la confidentialité des échanges et permettront de fournir des éléments communs aux candidates et candidats pour qu'ils soient tous sur un même pied d'égalité.

Matthieu DELCAMP demande si une liste complémentaire sera établie en cas de désistement. Il est répondu qu'en cas de désistement, le jury restera sur une liste de 5 candidats validée ce jour en séance.

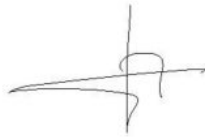
Matthieu DELCAMP pose la question de l'utilisation de l'IA dans le cadre de la rédaction du PPOE. Romain Gamelon indique qu'il y a vraiment un sujet et que l'on peut demander un engagement côté éthique. Sandra Decroux stipule que c'est un outil et qu'il ne faut pas empêcher l'utilisation mais demander aux candidats qu'il informe s'ils ont utilisé l'IA. Le président demandera dans le courriel si l'IA est utilisée.

Le président clôt la séance.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 15h00.

PV adopté le 30 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,  
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,  
Stéphane WOYNAROSKI



✓